



## **RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**SÉANCE DU MERCREDI 27 AVRIL 2011**

**\*\_\*\_\*\_\***

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**

---

 01 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2011
 

---

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Le Conseil de Communauté, sur proposition de Monsieur GERVASONI Vice-président,

En se basant sur l'état 1259 reçu de la DGFIP cette semaine, je vous propose les taux et les produits de contributions directes proposés pour l'année 2011 :

| Libellés        | Bases 2011<br>prévisionnelle | Taux appliqués | Produit voté   |
|-----------------|------------------------------|----------------|----------------|
| Taxe habitation | 10 944 000,00 €              | 11,44 %        | 1 251 994,00 € |
| TFPB            | 9 131 000,00 €               | 1,52 %         | 138 791,00 €   |
| TFPNB           | 202 900,00 €                 | 6,26 %         | 12 702,00 €    |
| C.F.E. *        | 1 777 000,00 €               | 30,38 %        | 539 853,00 €   |

\* Cotisations Foncières des Entreprises

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

VOTE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011 selon le tableau ci-dessus.

FIXE le taux de Cotisation Foncière des entreprises à 30,38 %

DECIDE de ne pas voter de produit Taxe d'Habitation et Taxes Foncières supplémentaire. Les taux qui seront appliqués résulteront exclusivement des transferts de recettes consécutifs à la suppression de la taxe professionnelle (transfert de la part départementale de taxe d'habitation ainsi que d'une partie des frais d'assiette de l'Etat). Ils s'établiront respectivement à :

Taxe d'habitation : 11,44 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 1,52 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 6,26 %

APPROUVE les taux concernant la fiscalité directe locale

MAINTIENT la mise en réserve d'un taux de 0,02 % concernant la CFE.

---

02 - VOTE DES PRODUITS ATTENDUS DE LA TEOM POUR 2011

---

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Le Conseil de Communauté, sur proposition de Monsieur Gérald GERVASONI, vice-président,

Dans le cadre du vote du budget primitif 2011, le produit attendu pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été proposé pour un montant de 1 203 794,93 €.

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

VOTE le produit attendu pour 2011 concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour un montant de 1 203 794,93 €.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Monsieur Gérald GERVASONI vice-président, donne lecture du courrier du CASPI du Pays Viganais sollicitant une aide financière d'un montant de 240,00 € par agent adhérent, destinée à financer les activités d'actions sociales à destination du personnel adhérent.

Pour l'année 2011, 92 agents sont adhérents, soit 22 080 €.

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

ALLOUE au CASPI une subvention d'un montant de 240,00 € par agent adhérent pour l'année 2011.  
AUTORISE le Président à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires

---

04 - REDEVANCE SPÉCIALE : EXONÉRATION DE TAXE  
D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) POUR 2012

---

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Monsieur le vice-président indique que cette délibération annule et remplace celle du 9 février 2011, à la suite d'une erreur de date.

Monsieur le vice-président rappelle aux délégués la délibération prise le 13 octobre 2006 relative à la mise en place de la redevance spéciale pour les gros producteurs de déchets non ménagers et les administrations qui payent actuellement peu ou pas de taxe d'enlèvement des ordures ménagères eu égard à leur quantité de déchets produits.

Tous ces établissements sont donc redevables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 de la redevance spéciale dont le tarif est calculé en fonction du volume de déchets présenté à la collecte.

Cette redevance spéciale pour les déchets non ménagers est rendue obligatoire par la loi du 13 juillet 1992.

Elle a pour but d'inciter ces gros producteurs à pratiquer la réduction à la source des déchets et le tri sélectif.

Il convient donc de délibérer pour exonérer de TEOM ces redevables. Une convention sera signée entre la Communauté de Communes et ces établissements et sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Monsieur le vice-président donne à présent lecture de la liste jointe en annexe de la présente délibération des établissements à exonérer de la taxe et ceux déjà exonérés.

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'exonérer pour l'année 2012 les redevables figurants sur la liste jointe en annexe de la présente délibération

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.

| Nom Société  | ADRESSE                              | Commune                    | Désignation assujettie TEOM  | Remarques/<br>Observations   |
|--|--------------------------------------|----------------------------|--|--|
| A.V.I.S LE PEYRON  | Mas Lascours                         | AULAS                      | Mairie d'Aulas   | Autres locaux association sur Avèze Rochebelle                               |
| APAMIGEST<br>ESAT du Castelet                                    | Le Castelet                          | AVEZE                      | APAMIGEST  |  |
| INTERMARCHE  | Quartier de Tuber                    | AVEZE                      | SCI TUBER  |  |
| Mr BRICOLAGE   | 534, Quartier Tuber                  | AVEZE                      | SCI LA PINEDE  |  |
| Garage MANJARRES   | Quartier de Tuber                    | AVEZE                      | Mr MANJARRES Alain Paul  | Uniquement part professionnelle, ne pas exonérer part habitation à Goulsou   |
| Transport Viganais   | 542, Route Neuve                     | LE VIGAN                   | SCI TUBER VAL D'ARRE   |  |
| Pépinière et Jardinerie<br>LA SOURCE                             | Pouchonnet                           | AVEZE                      | SCI La Ferme d'Arennes   |  |
| Imprimerie Clément   | Pouchonnet Route des Pommiers        | AVEZE                      | SCI SIVINCO  |  |
| Cuisine Centrale   | Pouchonnet                           | AVEZE                      | Hôpital Local du Vigan   |  |
| MALET Frères   | Chemin Départemental 999             | MOLIERES-<br>CAVAILLAC     | Mme MALET Renée Félicie  | Garage (hors logement)<br>Entrepot   |
| APAMIGEST<br>Foyer les Magnans                                   | Chemin des Magnans                   | MOLIERES-<br>CAVAILLAC     | APAMIGEST  |  |
| Association Educative du<br>Mas Cavaillac                        | CD 999                               | MOLIERES-<br>CAVAILLAC     | Ass Educative du Mas Cavaillac   | Autres locaux déclarés sur<br>Le Vigan (baux de location<br>à usage bureaux) |
| POINT P  | 16, avenue Emmanuel d'Alzon          | LE VIGAN                   | SA Méridionales des Bois et Matériaux  |  |
| NETTO  | 33, boulevard des Châtaigniers       | LE VIGAN                   | SCI du Valdourbie  |  |
| SUPER U  | Place du Maréchal Juin               | LE VIGAN                   | SCI de la Gare   |  |
| Meubles GILBERT  | Allée des Tilleuls                   | LE VIGAN                   | SCI des Meubles Gilbert  |  |
| Maison de Retraite l'Oustaou                                     | 3, Rue du Pont                       | LE VIGAN                   | Ass Protestante de Bienfaisance du Vigan<br>et des Communes<br>Ass Protestante de Bienfaisance en Pays<br>Viganais<br>Ass Asile Evangélique des Vieillards<br>Ass Protestante de Bienfaisance du Vigan | Nouvelles acquisitions de<br>bâtiments en 2006                               |
| Centre Louis Defond  | Route de Salagosse                   | BREAU ET<br>SALAGOSSE      | Ass Les Amis de Tatihou  | Hors logements non<br>exonérés   |
| SARL" Moun Païs"   | Quartier des Taillades               | AVEZE                      | Mr LAURENT Jean Pierre Firmin  | A voir part habitation   |
| ATGER Pompes Funèbres  | Chambre Funéraire                    | AVEZE                      | Mr ATGER Franck Marcel   |  |
| La Poste   | 4, Boulevard du Plan<br>d'Auvergne   | LE VIGAN                   | La Poste   |  |
| C.C.A.(Cévennes Containers<br>et Assainissement                  | La Soureye                           | MOLIERES-<br>CAVAILLAC     | Mr MAZZEI Laurent  | Bail de location   |
| Etablissement POLOP  | 6, avenue de La Grave                | LE VIGAN                   | CI de La Grave   | Uniquement part local<br>professionnel                                       |
| Maison de Repos<br>Convalescence Protestante<br>Les Châtaigniers | Route d'Aulas                        | MOLIERES-<br>CAVAILLAC     | Ass Maison de Retraite Protestante   | Exonérer TFB pour 2006 et<br>2007 au titre des nouveaux<br>bâtiments         |
| SARL Molostoff   | Z.A Pouchonnet<br>Route des Pommiers | AVEZE                      |  |  |
| Société VINCENT  | Pouchonnet                           | AVEZE                      | SCI VINCENT et FILS  |  |
| WELDOM   | Route du Pont de la Croix            | LE VIGAN                   | SCI de l'ELZE  |  |
| Unité d'Hébergement de<br>Montdardier                            |                                      | MONTDARDIER                | Hôpital local du VIGAN   |  |
| APAMIGEST<br>ESAT Social s (laverie)                             | Maison des Magnans                   | MOLIERES-<br>CAVAILLAC     | APAMIGEST  |  |
| WYSS Victor  | Pont d'Hérault                       | ST ANDRE DE<br>MAJENCOULES |  |  |
| LIDL   | L'Elze<br>Route du Pont de la Croix  | LE VIGAN                   |  |  |

---

**05 - MISSION LOCALE GARRIGUE CÉVENNES : REMPLACEMENT D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT**

---

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Monsieur le vice-président rappelle aux délégués la délibération en date du 14 avril 2010 relative à la désignation de délégués titulaires et suppléants à la Mission Locale Garrigue et Cévennes.

Madame Danielle BERNAUD (déléguée titulaire de la commune de Rogues) avait été désignée membre suppléante au conseil d'administration de la mission locale.

Pour des raisons de santé, elle a présenté sa démission ; aussi il convient de la remplacer.

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition

DÉSIGNE Francine ARBUS membre suppléante

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

| <b>MEMBRES TITULAIRES</b> | <b>MEMBRES SUPPLÉANTS</b> |
|---------------------------|---------------------------|
| Gérald GERVASONI          | Jacques GUTIERREZ         |
| René RUER                 | Francine ARBUS            |
| Dominique VICENTE         | Laurent PONS              |

---

**06 - SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE NAVACELLES :  
DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS**

---

Rapporteur : Laurent PONS

Monsieur le Vice-Président rappelle au Conseil de Communauté, la désignation des délégués de la Communauté de Communes du Pays Viganais qui siègent au Comité Syndical du syndicat mixte du Grand Site de Navacelles lors de la séance du 28 avril 2008.

Suite à la démission de Madame Danielle BERNAUD pour raison de santé, au sein du Conseil de Communauté, il convient d'approuver son remplacement de déléguée suppléante.

Monsieur Roland CAVAILLER actuellement délégué titulaire souhaite devenir suppléant, il convient d'approuver son remplacement.

Monsieur Roland CANAYER, Président de la Communauté de Communes du Pays Viganais deviendra délégué titulaire, en remplacement de Monsieur Roland CAVAILLER.

| <b>MEMBRES TITULAIRES</b> | <b>MEMBRES SUPPLÉANTS</b> |
|---------------------------|---------------------------|
| Roland CANAYER            | Jean BOULET               |
| Régis BAYLE               | André LACROIX             |
| Roger LAURENS             | André ROUANET             |
| Edith VEZINET             | Roland CAVAILLER          |
| Olivier LE BRUN           | Philippe VIRELY           |
| Daniel CARRIERE           | Jean-Marie BRUNEL         |

Le conseil de communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE ces propositions,

DÉSIGNE Monsieur Roland CANAYER délégué titulaire et Monsieur Roland CAVAILLER délégué suppléant de la Communauté de Communes du Pays Viganais au sein du Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires



Rapporteur : Laurent PONS

Monsieur le vice-président indique aux délégués que la CCPV située en zone de montagne peut adhérer à l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM).

Cette association, créée en octobre 1984 à l'initiative d'élus de toutes les sensibilités politiques, a pour objet de représenter les collectivités de montagne auprès des pouvoirs publics, pour obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement de ces régions.

L'association a comme objectif prioritaire, le renforcement des moyens d'actions des collectivités de montagne.

De plus, elle apporte des services directs à ses adhérents : information (revue « pour la montagne », fiches techniques), conseils, assistance technique, etc.

Vu l'ensemble des caractéristiques de l'ANEM,  
Vu le montant de la cotisation annuelle pour adhésion, gratuite en 2011,  
Considérant qu'il est opportun pour la CCPV d'adhérer à cette instance,

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

DONNE votre accord pour adhérer à l'ANEM  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**08 - AMÉNAGEMENT DU BELVÉDÈRE DE BLANDAS :  
ÉTUDE D'IMPACT ET ÉTUDE D'INCIDENCE NATURA 2000 : DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES**

---

Rapporteur : Laurent PONS

Monsieur le Vice Président rappelle aux délégués, le Pacte d'avenir qui a été approuvé le 14 octobre 2009 et notamment la fiche 1 de l'axe 3 développer un tourisme durable en Pays Viganais qui concerne l'aménagement du Belvédère de Blandas.

Ce projet a également été inscrit dans le programme d'actions de l'opération Grand Site de Navacelles 2008-2011, comme action 15 de l'objectif 2 du programme intitulé « Élaboration d'un projet économique durable ».

Afin de poursuivre cette opération il est indispensable de mettre en œuvre un programme d'études, comprenant une étude d'impact et une étude d'incidence Natura 2000.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la réalisation de ces études.  
Le montant prévisionnel pour la réalisation de ces deux études est de 40 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

| Recettes              | Montant  |
|-----------------------|----------|
| REGION                | 8 000 €  |
| DEPARTEMENT           | 6 700 €  |
| GAL CEVENNES          | 22 000 € |
| Auto financement CCPV | 3 300 €  |

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le projet présenté,

APPROUVE la réalisation la réalisation d'une étude d'impact et d'une étude d'incidence Natura 2000.

APPROUVE le plan de financement

SOLLICITE les aides financières nécessaires auprès de la Région Languedoc Roussillon, du Conseil Général du Gard et du Gal Cévennes au titre du dispositif LEADER.

AUTORISER le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires

Rapporteur : Laurent PONS

Monsieur le Vice-Président fait part au Conseil de Communauté qu'un dossier Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), a été déposé auprès des services de l'État en juin 2010 pour instruction. Le FISAC est un dispositif de subventions pour les communes qui s'engagent dans des actions en faveur du développement du commerce et de l'artisanat.

Ce projet dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la ville du Vigan, doit être mené en partenariat avec l'État, la Communauté de Communes du Pays Viganais, les chambres consulaires, et les associations de commerçants, a pour objectif, la revitalisation du commerce et de l'artisanat du centre ville du Vigan.

Dans le cadre de son implication volontariste en faveur du développement économique, l'action de la Communauté de Communes du Pays Viganais, s'intègre de plein droit dans cette opération FISAC.

L'opération s'articule autour de cinq axes stratégiques qui sont :

- Requalifier : améliorer le cadre et le confort d'achat,
- Créer du lien en favorisant le maillage entre acteurs du développement local,
- Diversifier par une volonté de reconquérir l'espace urbain central pour le rendre plus commercial,
- Redynamiser le commerce et l'artisanat viganais,
- Promouvoir c'est-à-dire conquérir des parts de marchés.

Monsieur le Vice-Président propose que la Communauté de Communes du Pays Viganais, participe au volet aides directes aux professionnels à hauteur de 22 500 € pour la tranche I s'étalant d'août 2010 à octobre 2011 et pour une prévision de 15 dossiers.

Cette somme serait octroyée directement aux entreprises pour la rénovation de leurs façades, vitrines et enseignes. Sachant qu'un comité de pilotage de l'opération FISAC composé de membres élus et de techniciens de la Communauté de Communes du Pays Viganais, de la Sous-préfecture, de la DIRECCTE, de la Mairie du Vigan, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers du Gard, décidera de l'attribution des aides.

Le principe de l'attribution des aides retenu est le suivant :

Le budget total des travaux subventionnables hors taxes sera plafonné à 12 000 € par dossier.

- Chaque commerçant ou artisan désireux de rénover sa vitrine devra participer à concurrence de 50 % du montant hors taxes des travaux.
- L'État financera sous forme de subvention 25 % du montant hors taxes des travaux, soit un montant maximum de 3 000 € par dossier.
- La ville du Vigan financera 12,5 % du montant hors taxes des travaux, soit un montant maximum de 1 500 € par dossier.
- La Communauté de Communes du Pays Viganais financera 12,5 % du montant hors taxes des travaux, soit un montant maximum de 1 500 € par dossier.

Monsieur le Vice-Président propose la signature d'une convention fixant les modalités d'intervention de la Communauté de Communes du Pays Viganais et de la Ville du Vigan dans le cadre de l'octroi des aides directes aux entreprises pour la rénovation des devantures.

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le projet FISAC avec maîtrise d'ouvrage de l'opération de la commune du Vigan,  
DÉCIDE de participer financièrement à cette opération FISAC et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à sa réalisation,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention d'octroi de subvention FISAC « Rénovation des devantures »

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires

## Annexe : Plan de financement prévisionnel

| ENTREPRISES             | Total invest     | FISAC (25%)     | MAIRIE<br>(12,5%) | CDC<br>(12,5%)  | base  |
|-------------------------|------------------|-----------------|-------------------|-----------------|-------|
| DANY COIFFURE           | 652,6            | 163,15          | 81,57             | 81,57           |       |
| BAZAR DU JOUET          | 2574,4           | 643,6           | 321,8             | 321,8           |       |
| OPTIC 2000              | 13744,97         | 3000            | 1500              | 1500            | 12000 |
| L'ART DE LA TABLE       | 5212,31          | 1303,07         | 651,54            | 651,54          |       |
| AUX OUVRAGES<br>D'ANTAN | 922              | 230,5           | 115,25            | 115,25          |       |
| BLEU LAVANDE            | 1590             | 397,5           | 198,75            | 198,75          |       |
| ARBRE A VINS            | 2140             | 535             | 267,5             | 267,5           |       |
| LE CHANDELIER           | 15708,39         | 3000            | 1500              | 1500            | 12000 |
| COIFFURE NATURE         | 867,6            | 216,9           | 108,45            | 108,45          |       |
| DOLCE NANA              | 11527,45         | 2881,86         | 1440,93           | 1440,93         |       |
| ATGER PF                | 14984,42         | 3000            | 1500              | 1500            | 12000 |
| CAFE DE L'UNIVERS       | 26642            | 3000            | 1500              | 1500            | 12000 |
| CELIA INSTITUT          | 3220             | 805             | 402,5             | 402,5           |       |
| QUENELIS                | 7847             | 1961,75         | 980,87            | 980,87          |       |
| CAFE DE L'AVENIR        | 23633            | 3000            | 1500              | 1500            | 12000 |
| SICMA INFORMATIQUE      | 8775             | 2193,75         | 1096,87           | 1096,87         |       |
| INFOLYS                 | 11879,1          | 2969,77         | 1484,89           | 1484,89         |       |
| ALICE MAROQUINERIE      | 12357,5          | 3000            | 1500              | 1500            | 12000 |
| PHOTOVIGAN              | 623,79           | 155,95          | 77,97             | 77,97           |       |
| SARL ISIS               | 2310             | 577,5           | 288,75            | 288,75          |       |
| SECRETS D'ARTISAN       | 2777             | 694,25          | 347,12            | 347,12          |       |
| CAFE LE RALLYE          | 4643             | 1160,75         | 580,38            | 580,38          |       |
| BAR LE CONTI            | 13393            | 3000            | 1500              | 1500            | 12000 |
| STUDIO MAILHO           | 3047,41          | 761,85          | 380,92            | 380,92          |       |
| L'ECLIPSE               | 3058,5           | 764,62          | 382,31            | 382,31          |       |
| <b>Total</b>            | <b>194130,44</b> | <b>39416,77</b> | <b>19708,37</b>   | <b>19708,37</b> |       |
|                         |                  | 45000           | 22500             | 22500           |       |
|                         |                  | <b>5583,23</b>  | <b>2791,63</b>    | <b>2791,63</b>  |       |

## 10 - SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION FISAC

Rapporteur : Laurent PONS

Monsieur le Vice-Président signale à l'assemblée qu'à la suite de l'approbation du projet FISAC et de la participation financière de la Communauté de Communes du Pays Viganais, il convient à présent d'attribuer une aide aux entreprises dont le dossier a été validé par le comité de pilotage de l'opération.

Il propose au Conseil de Communauté de se prononcer sur l'attribution d'aide aux entreprises suivantes :

| ENTREPRISES          | Détail investissements  | aide CCPV (12,5%) |
|----------------------|---|-------------------|
| DANY COIFFURE        | Electricité vitrine   | 81,57 €           |
| BAZAR DU JOUET       | Store+bâche   | 321,80 €          |
| L'ART DE LA TABLE    | Enseignes, électricité, menuiserie, peinture                                  | 651,54 €          |
| AUX OUVRAGES D'ANTAN | Store   | 115,25 €          |
| BLEU LAVANDE         | Réfection plinthes extérieures à l'identique                                  | 198,75 €          |
| ARBRE A VINS         | Réfection d'un store de couleur grise + changement de la porte d'entrée       | 267,50 €          |
| LE CHANDELIER        | Rénovation façade + menuiserie, peinture, changement de 2 vitrines            | 1500,00 €         |
| COIFFURE NATURE      | Création d'enseigne avec caisson lumineux                                     | 108,45 €          |
| ATGER PF             | Rénovation devanture magasin bois, carrelage, enseigne, peintures, élec       | 1500,00 €         |
| CELIA INSTITUT       | Rénovation devanture+pose d'un rideau métallique                              | 402,50 €          |
| QUENELIS             | Réfection de l'éclairage des vitrines, peintures, volets roulants,            | 980,87 €          |
| SICMA INFORMATIQUE   | Rénovation façade extérieur (beige clair), remplacement vitrine, enseigne     | 1096,87 €         |
| INFOLYS              | Réalisation d'un bardage bois+enduit ton clair entrée secondaire              | 1484,89 €         |
| ALICE MAROQUINERIE   | Rénovation façade   | 1500,00 €         |
| PHOTOVIGAN           | Panneaux PVC en façade  | 77,97 €           |
| CAFE LE RALLYE       | Fermeture veranda+store   | 580,38 €          |
| CAFE LE CONTI        | Rénovation terrasse   | 1500,00 €         |
| OPTIC 2000           | Enseignes, électricité, menuiserie  | 1500,00 €         |
| DOLCE NANA           | Rénovation devanture+façade   | 1440,93 €         |
| CAFE DE L'UNIVERS    | Installation éclairage extérieur, pose de panneaux en alu, reprise porte bois | 1500,00 €         |
| CAFE DE L'AVENIR     | Rénovation terrasse, pose d'enseigne, store, plancher bois                    | 1500,00 €         |
| SUNLIFE (SARL ISIS)  | Rénovation façade extérieure, réfection bâche extérieure                      | 288,75 €          |
| SECRETS D'ARTISAN    | Rénovation façade, éclairage enseigne   | 347,12 €          |
| L'ECLIPSE            |   | 382,31 €          |
| STUDIO MAILHO        |   | 380,92 €          |

Le montant global de ces aides est de 19 708,37 €

Le conseil de communauté, après délibération, et à l'unanimité,  
 DÉCIDE d'attribuer une aide aux entreprises mentionnées ci-dessus dont le dossier a été validé par le comité de pilotage de l'opération FISAC,  
 AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**11 - AMÉNAGEMENT DES BORDS DE RIVIÈRES : DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES**

---

Rapporteur : Régis BAYLE

En 2008, la communauté de communes a délibéré en faveur de l'aménagement touristique des bords de rivières. La première tranche des aménagements a concerné les communes d'Avèze, de Molières-Cavaillac et du Vigan.

Afin de compléter le dispositif d'aménagement des bords de rivières sur le territoire de la communauté de communes, il est proposé de réaliser des travaux sur les communes de Bréau et Salagosse, Aulas, Arrigas, et Saint Laurent Le Minier.

Le montant prévisionnel des travaux est de 120 000 € ; le plan de financement est le suivant :

| Recettes                       | Montant  |
|--------------------------------|----------|
| DEPARTEMENT FDE (obtenu)       | 25 000 € |
| GAL CEVENNES dispositif LEADER | 66 000 € |
| Auto financement CCPV          | 29 000 € |

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le projet présenté

APPROUVE le plan de financement concernant les travaux d'aménagement des bords de rivières,

SOLLICITE les aides financières nécessaires auprès du Conseil Général du Gard et du Gal Cévennes au titre du dispositif LEADER

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**12 - MAISON DE LA VIS ÉTUDE DE FAISABILITÉ : DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES**

---

Rapporteur : Régis BAYLE

Monsieur le Vice Président rappelle aux délégués, le Pacte d'avenir qui a été approuvé le 14 octobre 2009 et notamment la fiche 2 de l'axe 3 développer un tourisme durable en Pays Viganais concernant la Maison de la Vis.

Il indique également que suite à la réalisation du programme d'actions de l'opération Grand Site de Navacelles, et afin de préparer le dossier qui permettra de prétendre à la labellisation, nous devons mettre en œuvre une étude de programmation et de faisabilité pour la création d'accueil touristique et d'interprétation intitulé « La maison de la Vis ». Ce projet a été inscrit dans l'action 14.5 de l'objectif 2 du programme intitulé « Élaboration d'un projet économique durable ».

Le montant prévisionnel de cette étude s'élève à 20 000 €, la part de l'auto financement restant à la charge de la Communauté de Communes du Pays Viganais serait de 20%. Les aides nécessaires à la réalisation de cette étude seront sollicitées auprès de la DREAL, de la Région et du Département.

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition,

APPROUVE la réalisation d'une étude de programmation et de faisabilité du projet « Maison de la Vis »

SOLLICITE les aides financières nécessaires auprès de La DREAL, de la Région Languedoc Roussillon et du Conseil Général du Gard.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires

---

13 - COMMUNE DE ROGUES :  
CRÉATION D'UN RESTAURANT – POINT D'ACCUEIL – BOUTIQUE DE PRODUITS LOCAUX

---

Rapporteur : Régis BAYLE

Monsieur le Vice-Président rappelle aux délégués, la délibération du 17 juin 2009 approuvant la création d'un point d'accueil, d'une boutique de produits touristiques et d'un restaurant.

A ce titre la Communauté de Communes du Pays Viganais a bénéficié d'une aide de 100 000 € au titre de la DDR 2010.

Afin que la commune de Rogues puisse mener à bien le projet qu'elle avait lancé, la Communauté de Communes du Pays Viganais lui a délégué la maîtrise d'ouvrage (délibération du 19 novembre 2010). Monsieur le Vice-Président informe les délégués que la Communauté de Communes du Pays Viganais désire reverser à la commune de Rogues le montant qui lui a été attribué au titre de la DDR 2010.

Les demandes de subventions ont été envoyées aux partenaires financiers qui instruisent le dossier. Il convient de valider le plan de financement afin de finaliser les demandes de subventions.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 400 000 € ; le plan de financement est le suivant :

| Recettes              | Montant   | Pourcentage |
|-----------------------|-----------|-------------|
| EUROPE (Feader)       | 100 000 € | 25 %        |
| ETAT (DDR obtenu)     | 100 000 € | 25 %        |
| REGION                | 50 000 €  | 13 %        |
| COMMUNE DE ROGUES     | 70 000 €  | 18 %        |
| Auto financement CCPV | 80 000 €  | 20 %        |

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition,

DÉCIDE de reverser à la commune de Rogues le montant qui lui a été attribué au titre de la DDR 2010

APPROUVE le plan de financement proposé,

SOLLICITE les aides financières nécessaires à la réalisation de cette opération,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.



---

14 - PARTICIPATION A LA COMÉDIE DES CÉVENNES :  
VERSEMENT SUBVENTION AU PAYS AIGOUAL CÉVENNES VIDOURLE

---

Rapporteur : Régis BAYLE

Pour la première fois en février 2009, le Syndicat Mixte de Pays Aigoual Cévennes Vidourle, avait organisé à Montpellier une grande manifestation de promotion intitulée « la Comédie des Cévennes ». la Communauté de Communes du Pays Viganais, avait participé activement à cet évènement.

Devant le succès des deux premières éditions, et l'enthousiasme des participants pour reconduire l'évènement, le Syndicat Mixte de Pays Aigoual Cévennes Vidourle, a décidé par délibération en date du 23 décembre 2010, d'organiser une nouvelle édition de la « Comédie des Cévennes ». Les membres du Pays ont estimé que les retombées directes, en terme de fréquentation du territoire et indirectes en terme d'image ont été excellentes et qu'il est important de renouveler l'opération pour conforter cette dynamique.

Le montant prévisionnel pour la réalisation d'une mission « clé en main » d'évènementiel par une agence spécialisée, pendant deux jours sur la place de la Comédie à Montpellier est de 111 000 €.

La répartition de l'autofinancement par les Communautés de Communes se fait au prorata du nombre d'habitants. La participation de la Communauté de Communes du Pays Viganais est de 6 011 € comme en 2010.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'organisation de la « Comédie des Cévennes », et le versement de la participation de 6 011 € correspondant à la part de la Communauté de Communes du Pays Viganais dans l'autofinancement de cette opération.

Le Conseil de Communauté, après délibération, à la majorité des suffrages exprimés avec une abstention :  
P. DARLOT,

APPROUVE cette proposition,

DÉCIDE le versement d'un montant de 6 011 € au titre de la participation de la Communauté de Communes du Pays Viganais pour l'organisation de la troisième édition de la « Comédie des Cévennes ».

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires

---

15 - ÉDITION DU GUIDE TOURISTIQUE 2011 DU PAYS :  
VERSEMENT SUBVENTION AU PAYS AIGOUAL CÉVENNES VIDOURLE

---

Rapporteur : Régis BAYLE

Le Pays ACV souhaite rééditer le guide touristique du territoire. Ce guide présente les attraits et les activités touristiques du territoire. L'édition française 2011 reprendra la trame de l'édition 2010 avec une plus forte mise en valeur des itinéraires de découverte et un allègement de la rubrique « savoir-faire et artisanat ».

Une édition multilingue (anglais, allemand et néerlandais) sera également créée pour répondre à la demande de la clientèle étrangère essentiellement néerlandaise.

Le guide sera édité en respectant le cahier des charges des collections départementales du CDT du Gard et de l'ADT de l'Hérault. Le guide mettra également en valeur son appartenance à la destination « Cévennes ».

Le montant prévisionnel est de 20 000 €.

La répartition de l'autofinancement par les Communautés de Communes se fait au prorata du nombre d'habitants. La participation de la Communauté de Communes du Pays Viganais est de 3 000 € comme en 2010.

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition,

DÉCIDE le versement d'un montant de 3 000 € au titre de la participation de la Communauté de Communes du Pays Viganais pour l'édition du guide touristique 2011 du Pays ACV.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires

---

**16 - AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR GIRATOIRE SITUÉ  
SUR LA COMMUNE DE MOLIÈRES-CAVAILLAC : DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES**

---

Rapporteur : Jean BOULET

Monsieur le Vice-Président rappelle aux délégués la délibération en date du 26 septembre 2008 relative à la création d'un carrefour giratoire situé sur la commune de Molières-Cavaillac.

Cet aménagement permettra de sécuriser le carrefour entre la RD999 et la RD190 en direction d'Aulas. La RD999 fait partie du réseau structurant du Département du Gard. Elle est classée en 1<sup>ère</sup> catégorie dans le schéma routier Départemental constituant le Réseau Armature du Département et également classée route d'Intérêt National. Il est à noter que la RD 999 est une des seules voies du Département du Gard qui relie celui-ci avec l'autoroute A 75 et la Région Midi-Pyrénées.

A ce titre une convention de partenariat entre les départements de l'Aveyron et du Gard a été signée en 2009 afin d'aménager et améliorer cet axe de pénétration soumis à une fréquentation de plus en plus forte.

Le cabinet MEDIAE a été missionné pour réaliser un avant projet. Afin de poursuivre dans la démarche d'aménagement, il est proposé au conseil de communauté d'approuver le plan de financement.

Le montant prévisionnel des travaux est de 893 004,75 €

Le plan de financement est le suivant :

| Recettes              | Montant         | Pourcentage |
|-----------------------|-----------------|-------------|
| ETAT DETR             | 89 300, 50 € HT | 10 %        |
| REGION                | 178 600,80 € HT | 20 %        |
| DEPARTEMENT           | 446 502,50 € HT | 50 %        |
| Auto financement CCPV | 178 600,95 € HT | 20 %        |

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement concernant l'aménagement du carrefour giratoire pour la voie d'accès à la déchetterie et au site de transfert,

SOLLICITE les aides financières nécessaires auprès de l'État, de la Région Languedoc Roussillon, du Conseil Général du Gard et du SMDE du Gard.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires

---

17 – MISE A DISPOSITION PAR LE SYMTOMA AIGOUAL CÉVENNES VIDOURLE  
DE COLONNES DE TRI ET DE BACS DE COLLECTE SÉLECTIVE  
A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS

---

Rapporteur : Jean BOULET

Le Syntoma Aigoual Cévennes Vidourle propose la mise à disposition gratuite à la Communauté de Communes du Pays Viganais, de colonnes de tri et de bacs de collecte sélective :

- 357 bacs de collecte sélective de 660 litres
- 35 bacs de collecte sélective de 240 litres
- 54 colonnes Villiger "verre" de 4 m<sup>3</sup>
- 17 colonnes Villiger "verre" de 5 m<sup>3</sup>
- 1 colonne Villiger "verre" de 2,5 m<sup>3</sup>
- 40 colonnes à verre de marques diverses.

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette mise à disposition

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition et l'ensemble des actes nécessaires.

---

18 - VENTE DU VÉHICULE RENAULT MIDLINER BENNE H 210

---

Rapporteur : Jean BOULET

Monsieur le Vice-Président indique aux délégués qu'un camion benne RENAULT Midliner H 210 est mis en vente au prix minimum de 2 000 €.

La benne RENAULT Midliner H 210 immatriculée 1246 WA 30 date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation 13/03/1996 est vendue en l'état et sans que l'acquéreur puisse exercer aucun recours envers le vendeur.

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition,  
DÉCIDE de vendre la benne,  
AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

19 - VENTE DE BENNE RENAULT MIDLUM

---

Rapporteur : Jean BOULET

Monsieur le Vice-Président indique aux délégués qu'un camion benne RENAULT Midlum est mis en vente au prix minimum de 2 000 €.

La benne RENAULT Midlum immatriculée 7225 XR 30 date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation 12/12/2001 est vendue en l'état et sans que l'acquéreur puisse exercer aucun recours envers le vendeur.

Le conseil de communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition,  
DÉCIDE de vendre la benne,  
AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

20 - VENTE D'UN CHARIOT ELEVATEUR

---

Ce dossier a été retiré de l'ordre du jour.

## 21 - RECRUTEMENT DES AGENTS SAISONNIERS ÉTÉ 2011

Rapporteur : Jean BOULET

Monsieur le vice-président rappelle qu'il convient de recruter des agents saisonniers pour faire fonctionner les services organisés pendant la période estivale, pour s'adapter à l'accroissement de la population et pour permettre aux agents titulaires de prendre leurs congés. Il propose la création des postes suivants :

| Services                       | mai-2011 | juin-2011 | juil-2011 | Aout 2011 | Rémunération  |
|--------------------------------|----------|-----------|-----------|-----------|---|
| Ordures ménagères et Technique |          |           | 5         | 5         | Adjoint Technique 2è cl 1 <sup>er</sup> échelon     |
| Piscine ménage + panier        |          | 1         | 3         | 3         | Adjoint Technique 2è cl 1 <sup>er</sup> échelon     |
| Piscine BNSSA                  | 1        | 1         | 2         | 2         | Opérateur sportif                                   |
| Piscine Maître nageur          | 1        | 1         | 2         | 2         | Educateur 2è cl - 4 <sup>ème</sup> échelon          |
| Centre Social ALSH             |          |           | 9         | 9         | Adjoint d'Animation 2è cl 1 <sup>er</sup> échelon   |
| Office du Tourisme             |          |           | 1         | 1         | Adjoint Administratif 2è cl                         |
| Gare                           |          |           | 0.5       | 0.5       | 1 <sup>er</sup> échelon                             |
| Entretien alsh                 |          |           | 2         | 2         | Adjoint Technique 2è cl                             |
| ent général                    |          |           | 1         | 1         | 1 <sup>er</sup> échelon                             |
| Médiathèque                    |          |           | 0,5       | 0,5       | Adjoint Administratif 2è cl 1 <sup>er</sup> échelon |

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.



---

22 - TABLEAU DES EFFECTIFS

---

Rapporteur : Jean BOULET

Monsieur le Vice-Président présente aux délégués, le tableau des effectifs mis à jour au 27 avril 2011 en fonction des mouvements et des créations de postes nécessaires.

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le tableau des effectifs ci-joint.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>IV -ANNEXE</b>  | <b>IV</b> |
| <b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS<br/>ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)</b> | <b>C1</b> |

**C1 - ETAT DU PERSONNEL 27 avril 2011**

| <b>GRADES OU EMPLOIS (1)</b>  | <b>CATEGORIES (2)</b> | <b>EFFECTIFS BUDGETAIRES</b> | <b>EFFECTIFS POURVUS</b> | <b>Dont: TEMPS NON COMPLET</b> |
|---|-----------------------|------------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| Directeur général des services + 10000 HA                             | A                     | 1                            | 1                        |                                |
| <b>FILIERE ADMINISTRATIVE (1)</b>                                     |                       |                              |                          |                                |
| ADJOINTS ADMINISTRATIFS 2EME CLASSE                                   | C                     | 14                           | 12                       | 2                              |
| ADJOINTS ADMINISTRATIFS 1ERE CLASSE                                   | C                     | 9                            | 9                        |                                |
| ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX DE 2EME CLASSE                     | C                     | 3                            | 3                        |                                |
| ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX DE 1ERE CLASSE                     | C                     | 1                            | 1                        |                                |
| REDACTEUR   | B                     | 6                            | 5                        |                                |
| ATTACHE   | A                     | 3                            | 3                        |                                |
| ATTACHE PRINCIPAL   | A                     | 2                            | 2                        |                                |
| <b>TECHNIQUE (2)</b>  |                       |                              |                          |                                |
| AGENT DE MAITRISE   | C                     | 1                            | 0                        |                                |
| ADJOINTS TECHNIQUES 2EME CLASSE                                       | C                     | 26                           | 24                       | 2                              |
| ADJOINTS TECHNIQUES 1ERE CLASSE                                       | C                     | 1                            | 1                        |                                |
| ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX 2EME CLASSE                            | C                     | 5                            | 5                        |                                |
| ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX 1ERE CLASSE                            | C                     | 2                            | 2                        |                                |
| TECHNICIEN PRINCIPAL 1ere classe                                      | B                     | 1                            | 1                        |                                |
| INGENIEUR   | A                     | 1                            | 1                        |                                |
| <b>SOCIALE(3)</b>   |                       |                              |                          |                                |
| EDUCATEUR CHEF DE JEUNES ENFANTS                                      | B                     | 1                            | 1                        |                                |
| <b>MEDICO-SOCIALE(4)</b>  |                       |                              |                          |                                |
| AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 1ERE CLASSE                                | C                     | 4                            | 4                        |                                |
| AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 2EME CLASSE                      | C                     | 4                            | 2                        |                                |
| AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 1ERE CLASSE                      | C                     | 1                            | 1                        |                                |
| INFIRMIERE CLASSE SUPERIEURE  | B                     | 1                            | 1                        |                                |
| PUERICULTRICE CADRE SUPERIEUR DE SANTE                                | A                     | 1                            | 1                        |                                |
| <b>MEDICO-TECHNIQUE(5)</b>  |                       |                              |                          |                                |
| <b>SPORTIVE (6)</b>   |                       |                              |                          |                                |
| <b>CULTURELLE (7)</b>   |                       |                              |                          |                                |
| ASSISTANT QUALIFIE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES | B                     | 1                            | 1                        |                                |
| BIBLIOTHECAIRE  | A                     | 1                            | 1                        |                                |
| <b>ANIMATION (8)</b>  |                       |                              |                          |                                |
| ADJOINT D'ANIMATION 2EME CLASSE                                       | C                     | 7                            | 7                        | 1                              |
| <b>POLICE MUNICIPALE (9)</b>  |                       |                              |                          |                                |
| <b>EMPLOIS NON CITES(10)</b>  |                       |                              |                          |                                |
| <b>TOTAL GENERAL<br/>(1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)</b>                       |                       | <b>97</b>                    | <b>89</b>                | <b>5</b>                       |

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A, B ou C.

|   |           |
|---|-----------|
| <b>IV - ANNEXE</b>  | <b>IV</b> |
| <b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS<br/>ETAT DU PERSONNEL</b> | <b>CI</b> |

| <b>AGENTS NON TITULAIRES<br/>(emplois pourvus)</b> | <b>CATEGORIES (1)</b> | <b>SECTEUR (2)</b> | <b>REMUNERATION<br/>(3)</b> | <b>CONTRAT<br/>(4)</b> |
|--|-----------------------|--------------------|-----------------------------|------------------------|
| TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL (Tueur)               | B                     | TECH               | 487                         | 3-4                    |
| TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL (Découpe)             | B                     | TECH               | 396                         | 3-4                    |
| ASSISTANT ENSEIGNEMENT                             | B                     | CULT               | 320                         | 3-4                    |
| ASSISTANT ENSEIGNEMENT                             | B                     | CULT               | 320                         | 3-8                    |
| ASSISTANT SPECIALISE ENSEIGNEMENT                  | B                     | CULT               | 499                         | 3-8                    |
| ANIMATEUR PRINCIPAL EPN                            | B                     | TECH               | 463                         | 3-4                    |
| CHARGE DE MISSION DEVELOP ECO                      | A                     |                    | 703                         | 3-8                    |
| CHARGE DE MISSION FORMATION                        | A                     |                    | 500                         | 3-5                    |
| CHARGE DE MISSION CENTRE SOCIAL                    | A                     | ANIM               | 542                         | 3-4                    |
| CHARGE DE MISSION PATRIMOINE                       | A                     |                    | 465                         | 3-4                    |
| CHARGE DE MISSION TOURISME                         | A                     |                    |                             | 3-4                    |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                               |                       |                    |                             |                        |

(1) **CATEGORIES** : A, B et C

(2) **SECTEUR ADM** : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

|        |  |
|--------|--|
| FIN :  | Financier  |
| TECH : | Technique et informatique dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984 |
| URB:   | Urbanisme (dont aménagement urbain)  |
| ENV :  | Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)                            |
| COM:   | Communication  |
| S:     | Social (dont aide sociale)   |
| MS:    | Médico-social  |
| MI:    | Médico-technique   |
| SP:    | Sportif  |
| CULT:  | Culturel (dont enseignement)   |
| ANIM:  | Animation  |
| RS:    | Restauration scolaire  |
| ENT:   | Entretien  |
| CAB:   | Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)               |

(3) **REMUNERATION** : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) **CONTRAT** : motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-1 : article 3, 1er alinéa: *remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel au indisponible (maladie, maternité ...), ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi*

3-2 : article 3, 2ème Alinéa : *besoin saisonnier ou occasionnel*

3-4: *lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires*

3 -5: *pour les emplois de catégorie A quand les besoins le justifient*

3-6: *Communes de moins de 1000 habitants, Temps non complet ( - 17h30)*

3-7: *CDD maximum de 3 ans*

3-8: *CDI*

38 : *article 38 travailleur handicapés catégorie C*

47 . *article 47*

110: *article 110*

A : *autres (préciser)*

Rapporteur : Denis SAUVEPLANE

Monsieur le vice-président expose au Conseil de Communauté :

L'abattoir intercommunal du Pays Viganais, comme tous les abattoirs nationaux prestataires de services, doivent assurer chaque année un important programme de formation à l'attention du personnel d'abattage, de découpe ainsi que le personnel encadrant : le respect de la réglementation sanitaire, les nouvelles exigences en matière de protection animale, les évolutions juridiques et fiscales, etc... sont autant de domaines qui nécessitent un programme régulier de formation.

Afin d'assumer financièrement ces obligations, il est proposé que l'abattoir intercommunal adhère à un OPCA du secteur agro-alimentaire, en l'occurrence l'AGEFAFORIA.

Le montant de l'adhésion représente 0.55% de la masse salariale de l'abattoir et permettra la première année de bénéficier d'un montant plafonné de 2500 € dans le cadre du plan de formation et 2500 € plafonné dans le cadre des formations professionnalisantes (la première année d'adhésion à titre expérimental puis ces montants étant supérieurs les années suivantes).

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE d'adhérer à l'AGEFAFORIA

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**24 - MULTI ACCUEIL COLLECTIF DE JEUNES ENFANTS : MODULATION DE L'AGRÉMENT**

---

Rapporteur : Francine ARBUS

En période de vacances scolaires et notamment durant celles de printemps, il a été constaté, au sein du service multi-accueil et cela depuis plusieurs années une baisse importante de fréquentation qui entraîne un déséquilibre du différentiel entre les heures de présence réelles et les heures réalisées.

Aussi, afin de répondre au mieux aux besoins des familles et pour respecter les directives de la Caisse d'Allocations Familiales, il convient de mettre en place un agrément modulable pour cette période là.

Après avoir sollicité le Conseil Général, celui-ci a autorisé un agrément modulable dans ce service permettant d'accueillir 25 enfants au lieu de 51 durant les vacances de printemps du 26 avril au 06 mai 2011. Il convient à présent d'approuver cette décision.

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

INSTAURE un agrément modulable au sein du service multi accueil collectif de jeunes enfants durant les vacances de printemps 2011.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

25 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DU FESTIVAL « SOLI ART DANSE »

---

Rapporteur : Christophe LOPEZ

Un festival de danse est organisé au château d'Assas depuis deux ans. Il s'agit d'une semaine dédiée à la danse organisée du 23 au 28 mai 2011.

Le programme artistique et culturel « Soli Art Danse » est impulsé par l'association « La Galerie Chorégraphique » et soutenue par le Conseil Général du Gard. Les associations de danse du Pays Viganais, le collège-lycée André CHAMSON participent au programme d'actions artistiques et culturelles.

Il propose une présence artistique et culturelle de qualité dans le domaine de la création chorégraphique contemporaine et invite également le public à rencontrer des artistes au travers de différents ateliers mis en place tout au long de la semaine.

Aujourd'hui, l'association sollicite la Communauté de Communes afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation du projet.

Aussi, il est proposé d'octroyer une subvention de 1 000 € en faveur de cette manifestation.

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 1 000 € à l'association « La Galerie Chorégraphique » pour l'organisation d'un festival de danse du 23 au 28 mai 2011.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

26 - MANIFESTATION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : FESTIVAL « LA-BAS VU D'ICI » :  
DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES

---

Rapporteur : Christophe LOPEZ

La Communauté de Communes du Pays Viganais en partenariat avec l'association « Hasta Siempre » a le projet de créer un festival des voyages du 02 au 04 septembre 2011 qui s'intitulera « Là-bas, Vu d'ici ». Cette manifestation aurait pour thème en 2011 : Cuba et l'Amérique Latine.

Durant 3 jours, le public pourra découvrir le monde latino américain à travers des conférences, expositions, projections de films, diaporamas et débats.

Des groupes musicaux animeront également les places et terrasses de cafés du Vigan.

Cet évènement devrait drainer un large public tant au niveau local que régional grâce à une campagne publicitaire mise en œuvre à travers des communiqués de presse, un programme, des flyers, des affiches mais aussi des spots radiophoniques

Afin de réaliser ce projet, il convient de solliciter les aides financières nécessaires selon le plan de financement ci-dessous :

| Descriptif                | Montant          |              |
|---------------------------|------------------|--------------|
| Conseil Général           | 4 000,00         | 37 %         |
| Région                    | 1 620,00         | 15 %         |
| DRAC                      | 2 268,00         | 21 %         |
| Entrées projections films | 800,00           | 7 %          |
| Autofinancement           | 2 160,00         | 20 %         |
| <b>TOTAL</b>              | <b>10 800,00</b> | <b>100 %</b> |

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

SOLLICITE les aides financières auprès des différents partenaires nécessaires à la réalisation du festival « Là-bas, vu d'ici »

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Rapporteur : Laurent PONS

Monsieur le Vice-Président présente la demande de subvention pour l'année 2011 de l'association Gard initiative qui sollicite une aide financière.

Cette subvention aura une double finalité, une part sera attribuée au fonds de capitalisation sur le territoire et l'autre part sera pour le fonctionnement de cette association (dont 100,00 € affectés à la cotisation annuelle 2011).

Cette association permet de favoriser la création et le développement d'entreprises nouvelles sur le bassin d'emploi du Vigan.

Depuis sa création, cette association a accompagné 600 entreprises sur le département du Gard, pour un montant global de prêt de plus de 7,3 millions d'euros, dont environ 774 397,00 € investis sur le bassin de Gages – Le Vigan.

Gard Initiative a apporté son soutien à 37 entreprises sur la Communauté de Communes du Pays Viganais pour un montant global de prêts de 355 351 € permettant la création ou le maintien de 61 emplois.

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité

APPROUVE cette proposition.

ALLOUE une subvention de 4 100,00 € à l'association Gard Initiative pour l'année 2011.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.



---

28 - SUBVENTION AU TITRE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE  
A L'ASSOCIATION « CEVENNE'S CAR MEET ».

---

Rapporteur : Régis BAYLE

Monsieur le vice-président propose au Conseil de Communauté d'allouer une subvention, dans le cadre de la doctrine « manifestations d'intérêt communautaire », à l'association Cévenne's Car Meet concernant l'organisation au Vigan d'une rencontre internationale les 4 et 5 juin 2011.

Cette manifestation accueillera des véhicules exceptionnels des années 1930 à 1970 dans une ambiance US.

La forte demande formulée par les participants et les habitants du Pays Viganais a décidé l'association « Cévenne's Car Meet » à proposer en 2011 une nouvelle édition avec comme objectifs :

- Proposer aux participants la découverte de nos Cévennes, ses atouts touristiques et gastronomiques
- Développer le tourisme durable dans notre région, et faire vivre la tradition automobile en Cévennes.
- Proposer des animations grand public

Cette manifestation constitue une opportunité de découverte de notre territoire pour les visiteurs et favorise ainsi le développement économique et touristique sur le Pays Viganais.

Elle permet la promotion de notre territoire grâce à une couverture médiatique importante au niveau local (journaux et radios) et national avec la presse spécialisée.

A ce titre, Monsieur le Vice-Président propose d'allouer une subvention à l'association « Cévenne's Car Meet », d'un montant de 1 500 euros.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays Viganais apporte également un soutien logistique important à cette manifestation.

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition,

DÉCIDE d'allouer une subvention d'un montant de 1 500 euros à l'association « Cévenne's Car Meet ».

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires

---

29 - SUBVENTION AU TITRE DE LA MANIFESTATION SPORTIVE A L'ASSOCIATION  
PAYS VIGANAIS ENDURANCE NATURE POUR LA 8<sup>ème</sup> ÉDITION DU TRAIL AUX ÉTOILES

---

Rapporteur : Jean-Pierre LACROIX

Après examen du bureau de l'Office Intercommunal du Sport le 29 mars 2011, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association Pays Viganais Endurance Nature pour l'organisation de la 8<sup>ème</sup> édition du Trail aux Etoiles.

Il s'agit d'une course nocturne en autosuffisance de 72 kms qui couvre une partie du territoire viganais et dont le départ est donné à minuit. Cette année elle a eu lieu du samedi 05 au dimanche 06 mars 2011.

Ce challenge compte plus de 200 participants qui sillonnent le pays viganais et rencontre un public toujours plus nombreux venu soutenir et encourager ces sportifs de haut niveau.

Le versement de ces aides interviendra selon les modalités d'attribution déterminées par l'Office Intercommunal du Sport et en appliquant les statuts de la Communauté de Communes du Pays Viganais pour les associations sportives d'intérêt communautaire.

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 1 500 € à l'association Pays Viganais Endurance Nature pour l'organisation du 8<sup>ème</sup> trail aux étoiles

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

30 - SUBVENTION AU TITRE DE LA MANIFESTATION SPORTIVE A L'ASSOCIATION  
SEMI-MARATHON LE VIGAN POUR L'ORGANISATION DES 31<sup>ème</sup> FOULÉES VIGANAISES

---

Rapporteur : Jean-Pierre LACROIX

Après examen du bureau de l'Office Intercommunal du Sport le 29 mars 2011, il est proposé d'attribuer une subvention de 500 € à l'association « semi-marathon » Le Vigan pour l'organisation des 31<sup>ème</sup> foulées viganaises qui ont eu lieu le 16 avril 2011.

Cette manifestation régionale regroupe 150 participants qui courent en individuel sur route sur un parcours communal de 21 kms.

Le versement de ces aides interviendra selon les modalités d'attribution déterminées par l'Office Intercommunal du Sport et en appliquant les statuts de la Communauté de Communes du Pays Viganais pour les associations sportives d'intérêt communautaire.

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 500 € à l'association «semi-marathon » pour l'organisation des foulées viganaises 2011.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

31 - SUBVENTION AU TITRE DE MANIFESTATION SPORTIVE A L'ENTENTE CYCLISTE  
EN PAYS VIGANAIS POUR L'ORGANISATION DE LA 1<sup>ère</sup> ÉDITION DU « TOUR DU PAYS VIGANAIS »

---

Rapporteur : Jean-Pierre LACROIX

Après examen du bureau de l'Office Intercommunal du Sport le 29 mars 2011, il est proposé d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Entente Cycliste Pays Vignais pour la première édition du Tour du Pays Vignais.

Il s'agit d'une course d'envergure régionale qui reliera Le Vigan-Montdardier via Alzon et St Bresson

Le versement de ces aides interviendra selon les modalités d'attribution déterminées par l'Office Intercommunal du Sport et en appliquant les statuts de la Communauté de Communes du Pays Vignais pour les associations sportives d'intérêt communautaire.

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 500 € à l'association Entente Cycliste du Pays Vignais.  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

32 - SUBVENTION AU TITRE DE LA MANIFESTATION SPORTIVE  
A L'ASSOCIATION VÉLO CLUB MONT AIGOUAL PAYS VIGANAIS CÉVENNES

---

Rapporteur : Jean-Pierre LACROIX

Après examen du bureau de l'Office Intercommunal du Sport le 29 mars 2011 il est proposé d'attribuer deux subventions à l'association Vélo Club Mont Aigoual Pays Viganais Cévennes.

L'une pour l'organisation de la 12<sup>ème</sup> Cycl'Aigoual Midi Libre le 28 août prochain pour un montant de 1000 € et l'autre en faveur de la 23<sup>ème</sup> VTT'Aigoual Midi Libre les 25 et 26 juin 2011 pour la somme de 1000 € également.

Ces 2 courses vont fédérer plus de 600 participants chacune et sont reconnues par la Fédération Française de Cyclisme.

La VTT'Aigoual entre dans le cadre de la Coupe Régionale VTT XC et la Cycl'Aigoual est une épreuve inscrite au challenge national de la Fédération Française de cyclisme (Trophée Label d'Or).

Ces manifestations vont drainer un large public sur l'ensemble du territoire de l'Aigoual mais aussi sur le Pays Viganais puisque les courses prévoient des passages sur quelques communes du territoire ce qui engendre des retombées touristiques et économiques importantes autour de ces événements.

Le versement de ces aides interviendra selon les modalités d'attribution déterminées par l'Office Intercommunal du Sport et en appliquant les statuts de la Communauté de Communes du Pays Viganais pour les associations sportives d'intérêt communautaire.

Le conseil de communauté, après délibération et à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 2 000 € à l'association du Vélo Club Mont Aigoual Pays Viganais Cévennes  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS  
ACCORDÉE AU PRÉSIDENT**

---

Le Conseil de Communauté, prend acte du compte-rendu considéré ci-dessous.

Marchés signés entre le 27 janvier 2011 et le 11 avril 2011

| <i>Objet de l'affaire<br/>Désignation du lot</i>  | <i>Entreprise Titulaire</i>                                   | <i>Montant<br/>Notifié</i>    | <i>Date<br/>Notific.</i> |
|---|---|-------------------------------|--------------------------|
| Achat et livraison de fournitures de bureau et papier reprographique<br>Fournitures de bureau           | <b>BIP CALIPAGE</b><br>30106 ALES                             | Maxi sur 3 ans<br>18 000,00 € | 10/02/11                 |
| Achat et livraison de fournitures de bureau et papier reprographique<br>Papier reprographique           | <b>BIP CALIPAGE</b><br>30106 ALES                             | Maxi sur 3 ans<br>12 000,00 € | 10/02/11                 |
| Etudes d'impact et d'incidence Natura 2000<br>Les Belvédères de BLANDAS                                 | <b>MTDA - BIOTOPE<br/>GROUPEMENT</b><br>13090 AIX EN PROVENCE | 39 060,00 €                   | 14/02/11                 |
| Transports collectifs dans le cadre des activités du Centre Social Intercommunal                        | <b>TRANSCIVENOL SARL</b><br>30120 AULAS                       | Maxi sur 3 ans<br>30 000,00 € | 07/03/11                 |
| Contrôle et optimisation de la taxe professionnelle et de la cotisation foncière des entreprises        | <b>F2E Consulting</b><br>75010 Paris                          | 45 000,00 €                   | 18/02/11                 |
| Halles aux sports : entretien   | <b>ATRIS PROPLETE</b><br>30120 LE VIGAN                       | 12 209,28 €                   | 07/02/11                 |
| Services et matériels de télécommunications mobiles GMS pour la Communauté de Communes du Pays Viganais | <b>ORANGE BUSINESS SERVICES</b><br>TOULOUSE CEDEX 5           | 30 000,00 €<br>Sur 2 ans      | 16/02/11                 |
| Réfection d'un boulodrome couvert   | <b>BARRAL MUNOZ SARL</b><br>30170 ST HIPPOLYTE DU FORT        | 8 580,00 €                    | 16/03/11                 |
| Réfection d'un boulodrome<br>Pose d'enrobé  | <b>SAS GIRAUD</b><br>30101 ALES Cedex                         | 6 000,00 €                    | 16/03/11                 |
| Centre Social Intercommunal : Serrurerie  | <b>LIPPO ROMEO</b><br>34190 GANGES                            | 8 047,00 €                    | 04/04/11                 |

## DÉCISIONS

N°08 du 07 décembre 2010 portant la signature d'un bail de trois ans avec l'Etat pour l'hôtel des finances.

N°01 du 17 février 2011 portant création de la régie d'avance pour la participation de la CCPV au salon de l'agriculture 2011.

N°02 du 17 février 2011 portant création de la régie de recettes pour l'encaissement des produits à la vente par la CCPV au salon de l'agriculture 2011.

N°03 du 17 février 2011 portant nomination d'un régisseur d'avance et de recettes titulaire et de 3 régisseurs suppléants pour le salon de l'agriculture 2011.

---

## REMERCIEMENTS

---

Il est fait lecture à l'Assemblée des courriers de remerciements adressés au Président pour l'aide apportée par la Communauté de Communes aux associations, projets ou établissements suivants :

- Terre des Enfants,
- Handball en Pays Viganais,
- le Team Auto Pays Viganais,
- les Resto du Cœur,
- le Festival du Vigan,
- la Barque de Poste,
- le lycée agricole Le Roc Blanc

---

## QUESTIONS DIVERSES

---

Au titre des questions diverses, les points suivants ont été abordés :

- le Comité de Diffusion,
- le Matériel Technique de Son et Lumière,
- le Transport vers la Piscine Intercommunale pour les scolaires,
- le délaissé Charles De Gaulle,
- Une subvention pour Radio Escapade.